

REGLEMENT DE LA CORRIDA DU DONJON

ARTICLE 1 – Description générale

La corrida du Donjon se déroulera à Montrichard le samedi 19 novembre 2022 avec le concours du CAM vallée du Cher Controis et la ville de Montrichard.

ARTICLE 2 – Le parcours

La corrida comportera 4 épreuves 0.9 km (EA), 1.7 km (Poussins- Benjamins) 2,7 km (minimes) et 6,3 km (à partir des cadets)

0,9 km, 1,7 km et 2,7 km : départ de l'office du tourisme et arrivée devant la mairie après 1, 2 ou 3 boucles en ville.

6,3 km : départ de la plage, tour de l'étang, passage du pont sur le cher et arrivée en ville.

Le circuit emprunte une fois les escaliers qui mènent au Donjon, puis une deuxième fois, pour terminer devant la mairie.

ARTICLE 3 – Horaires

0,9 km : 15h00) EA sous les ordres du starter

1,7 km : 15h15) Poussins et benjamins sous les ordres du starter

2,7 km : 15h30) Minimes sous les ordres du starter

6,3 km : 16h00) 10 minutes avant le départ

ARTICLE 4 – Courses

Ouvertes à tous et toutes, licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet (nés en 2007 et avant) pour le 6,3 km

Les courses enfants s'adressent à ceux nés de 2008 à 2016

L'autorisation parentale est indispensable pour les mineurs.

ARTICLE 5 – Classement

Un classement individuel sera établi pour la course de 6,3 km (**les 3 premiers hommes et femmes et le 1^{er} cadet, espoir, senior, vétéran 1, 2, 3,4 et 5 hommes et femmes**).

Les courses jeunes ne donneront lieu à aucun classement.

ARTICLE 6 - Ravitaillement et assistance médicale

Ravitaillement à l'arrivée pour les 4 courses

Le service médical est assuré par des secouristes.

ARTICLE 7 – Inscription et retrait des dossards

Inscription en ligne : contact@course-organisation.fr

Par courrier où **sur place le samedi 19 novembre 2022**

Retrait des dossards : Hôtel d'Effiat Rue Carnot Montrichard 41400

ARTICLE 8 – Vestiaire- Douches

Pas de vestiaires ni de douches

ARTICLE 9 – Hébergement

Renseignements auprès de l'office de tourisme de Montrichard

ARTICLE 10 – Circulation

Limitée sur l'ensemble du parcours (accompagnement vélo interdit). La sécurité est assurée par des signaleurs

ARTICLE 11 – ASSURANCE

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par un tiers.

Responsabilité civile de l'organisateur : police d'assurance souscrite auprès de MAIF sous le numéro de **contrat 4121633J**.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

REGLEMENT DE LA CORRIDA DU DONJON

ARTICLE 12 – Engagement

2,00 € pour les 0,9 km et 1,700 km,

3,00 € pour les 2,7 km

6,3 km 6,00 € pour les licenciés FFA et 8,00€ pour les non licenciés. (+2€ sur place le jour de la course adultes pour tous).

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet : **course-organisation.fr** ou sur le site du club :

<https://camvalleeducher-controis.fr/> Soit par courrier à Jacques Pasnon 29 route de la varenne 41400 Angé

Tél : 0677092196 ou 0254326793

Le bulletin d'inscription et le paiement doivent être obligatoirement accompagnés :

- Pour les licenciés FFA : photocopie de la licence

- Pour les licenciés FSCF, FSGT, UFOLEP : la mention de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition doit apparaître sur la licence.

- Pour les non licenciés ou toute autre fédération sportive : un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence.

L'autorisation parentale est indispensable pour toute inscription d'un participant mineur.

Pour les courses enfants, le certificat médical n'est pas obligatoire.

ARTICLE 13 – Droits

Pour sa participation à la corrida, chaque coureur autorise le comité d'organisation à utiliser son nom, son image, sa prestation sportive.

ARTICLE 14 – Récompenses

Un lot sera distribué à tous les arrivants.

Les 3 premiers hommes et femmes du 6,3 km seront récompensés ainsi que les vainqueurs, hommes et femmes, des classements par catégorie (de cadet à vétéran). Les récompenses ne sont pas cumulables.

Remises des récompenses : 0,9 km, 1,7 km et 2,7 km dans la foulée des arrivées

6,3 km à 17H 30

Ces récompenses seront remises au pied du podium

ARTICLE 15 – Acceptation du règlement

- **Tout coureur qui s'inscrit à la corrida du donjon s'engage à respecter le présent règlement.**